



Éléments d'un programme d'action pour la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

La quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra en Turquie en mai 2011, aura trois objectifs principaux: évaluer la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles par les PMA et leurs partenaires de développement; déterminer les nouveaux défis et les nouvelles perspectives qui se présentent pour ces pays; et décider des mesures à adopter aux niveaux national et international compte tenu des résultats économiques et sociaux insuffisants des PMA au cours des dix dernières années. La présente note de synthèse propose les éléments d'un programme d'action à titre de contribution pour la Conférence.

Le Rapport 2010 sur les pays les moins avancés: Vers une nouvelle architecture internationale du développement pour les PMA («Rapport sur les PMA») propose une analyse approfondie du programme d'action 2011-2012 pour les PMA. Il met en avant la nécessité d'une nouvelle architecture internationale du développement pour ces pays en vue de favoriser de nouveaux modes de développement permettant: a) d'inverser la marginalisation des PMA dans l'économie mondiale et de les aider à commencer leur rattrapage par rapport aux pays plus avancés; b) de soutenir une croissance et une diversification économiques accélérées de façon à améliorer la protection et le bien-être général de l'ensemble de leur population; c) de les aider à sortir de la catégorie des PMA.

Pour atteindre ces objectifs, les PMA doivent faire beaucoup mieux qu'au cours de la décennie précédente. En dépit de nets progrès par rapport aux années 1990 (croissance économique plus forte, exportations plus dynamiques, moins de déséquilibres macroéconomiques), ils ont continué dans l'ensemble, à quelques exceptions près, de souffrir de certaines faiblesses structurelles: dépendance accrue à l'égard des produits de base, pauvreté généralisée, niveaux insuffisants de capital humain et forte vulnérabilité aux effets des changements climatiques et de catastrophes naturelles, notamment.

Les PMA et leurs partenaires de développement doivent s'attacher à remédier à ces aspects et d'autres points faibles. Le Rapport sur les PMA envisage trois axes principaux pour un programme d'action: a) des mécanismes internationaux d'appui améliorés, conçus spécialement pour les PMA; b) une réforme des régimes économiques mondiaux qui ont des incidences directes sur les perspectives de développement des PMA; c) un renforcement de la coopération Sud-Sud pour le développement.

La nouvelle architecture internationale du développement pour les PMA devrait s'appuyer sur cinq éléments: les domaines traditionnels du financement et du commerce, où il existe déjà des mesures internationales d'appui aux PMA, les domaines actuellement négligés des produits de base et de la technologie, et le domaine nouveau de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements. Des précisions sont données plus loin concernant ces cinq domaines.

Le Rapport sur les PMA évalue également les mesures internationales d'appui actuellement appliquées, dont l'aide accordée aux PMA candidats à l'accession à l'OMC, le traitement spécial et différencié accordé à ces pays dans les accords de l'OMC, et leur accès préférentiel aux marchés. Il en conclut que, d'une manière générale, la contribution au développement de ces mesures a été largement plus symbolique que réelle. L'efficacité limitée de certaines mesures s'explique par leur conception, leur application déficiente ou le fait que leur financement a été interrompu.

Garantir un financement adéquat, pérenne et stable pour le développement dans les PMA

Les PMA dépendent fondamentalement de sources extérieures pour financer leur développement du fait de leurs ressources fi-

nançières limitées. Le rôle de l'aide extérieure est essentiel et le restera tant que les PMA n'auront pas sensiblement accru leur capacité de mobiliser des ressources intérieures. Mais le déficit de financement ne peut pas être comblé par la seule aide extérieure et doit être replacé dans le contexte plus large du financement du développement. Deux grands domaines d'action concernent: a) la fourniture de ressources pour des investissements productifs dans les PMA; b) la promotion de l'appropriation nationale et l'aménagement d'une marge d'action pour aider à mobiliser et orienter ces ressources conformément aux priorités définies par le pays lui-même.

En dernière analyse, l'aide extérieure devrait avoir pour objectif de promouvoir une plus grande mobilisation des ressources intérieures via le principe des «fonds de contrepartie», selon lequel les donateurs acceptent d'apporter une contrepartie correspondant à un pourcentage des fonds recueillis par le gouvernement, afin d'aider les PMA à réduire à terme leur dépendance à l'égard de l'aide extérieure. À court et à moyen terme, cependant, l'accès des PMA au financement du développement serait bien meilleur si les pays donateurs respectaient leurs engagements en matière d'aide extérieure (0,15-0,20 % du RNB, au lieu de 0,09 % à l'heure actuelle). Fin 2008, le manque à recevoir atteignait 23,6 et 43,8 milliards de dollars par rapport aux objectifs convenus. Il faudrait modifier la structure de l'aide afin de dégager davantage de ressources pour le développement des capacités productives, en particulier les infrastructures et les compétences.

Des sources novatrices de financement devraient aussi être conçues, par exemple sous la forme d'une allocation supplémentaire de droits de tirage spéciaux (DTS). Quarante cinq pour cent des nouvelles allocations de DTS en 2009 ont bénéficié à des pays industrialisés membres du G 7, contre 2,37 % seulement aux PMA. Le mécanisme d'allocation de DTS devrait donc être revu pour passer de la formule des quotes parts du FMI à une autre fondée sur les besoins en matière de développement, en particulier ceux des PMA. La coopération Sud-Sud pour le développement est une autre voie prometteuse pour augmenter les ressources financières disponibles pour le développement dans les PMA. Cela pourrait se faire soit directement dans un cadre bilatéral, soit au moyen de mécanismes de financement régionaux (fonds, banques de développement, projets conjoints d'investissement).

Améliorer la contribution du commerce au développement dans les PMA

Dans le domaine du commerce, une conclusion positive du Cycle de Doha, qui accorde une importance fondamentale à des résultats propices au développement pour tous les pays en développement, serait profitable aux PMA. Il convient, en outre, d'étudier sérieusement l'option d'une application «anticipée» des résultats initiaux obtenus sur certaines mesures intéressant directement les PMA. Ces mesures ont déjà été négociées dans le cadre du Cycle actuel et un large accord a été obtenu. Il s'agit notamment: i) de l'application pleine et entière d'un accès aux marchés en franchise et hors contingent pour tous les produits



originaires de tous les PMA, conformément à la décision 36 de l'annexe F de la Déclaration ministérielle de Hong Kong de l'OMC; ii) d'une décision portant octroi d'une dérogation permettant d'accorder un traitement préférentiel et plus favorable aux PMA pour les services et les fournisseurs de services; iii) d'un résultat ambitieux, rapide et spécifique concernant le commerce du coton, en particulier l'élimination des mesures de soutien interne et des subventions à l'exportation ayant des effets de distorsion des échanges, et l'octroi d'un accès aux marchés en franchise et hors contingent pour le coton et les produits dérivés du coton originaires des PMA. Un accès aux marchés en franchise et hors contingent pour les PMA fait partie de l'objectif 8 des OMD et l'application accélérée de cette mesure serait un important moyen de renforcer le Partenariat mondial pour le développement d'ici à 2015, date butoir des OMD.

Pour favoriser le développement de leurs capacités productives, il faudrait donner aux PMA les moyens d'utiliser toutes les flexibilités déjà disponibles au titre des règles de l'OMC. Il faudrait aussi leur permettre de se doter d'une nouvelle politique commerciale stratégique pour soutenir leurs efforts de développement et de réduction de la pauvreté, et de tirer parti des nouvelles possibilités associées au commerce Sud Sud. Le Cadre intégré renforcé est un outil pragmatique important pour affecter l'aide au développement du commerce dans les PMA à des activités prioritaires et l'intégrer dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté. Il faut accélérer l'acheminement de l'aide au commerce via le Cadre intégré renforcé et veiller à ce que cette aide contribue au renforcement des capacités productives conformément au principe de l'appropriation nationale.

Définir une politique internationale des produits de base

Étant donné la très forte dépendance de beaucoup d'entre eux à l'égard des exportations de produits de base, les PMA sont les premiers à souffrir de l'absence de politique internationale relative aux produits de base et des conséquences néfastes de cette absence. Si, à long terme, l'objectif devrait être une transformation structurelle conduisant à une plus grande diversification économique, à court et à moyen terme, une nouvelle politique internationale relative aux produits de base est nécessaire pour réduire l'instabilité des marchés de produits de base et les effets délétères de cette instabilité. Cet aspect est aussi étroitement lié à la sécurité alimentaire et aux situations d'urgence humanitaire. Les prix alimentaires sont repartis à la hausse, ce qui risque de conduire à une nouvelle crise alimentaire pour les PMA. Dans la mesure où ces pays importent une forte proportion des denrées alimentaires qu'ils consomment, une crise de la dette pourrait aussi advenir si l'augmentation récente des prix alimentaires se poursuivait.

Les mesures suivantes pourraient être prises: création d'un mécanisme international de financement contracyclique permettant des décaissements rapides de l'aide en périodes de fortes perturbations des prix des produits de base; mise en place de mécanismes novateurs de stabilisation des prix des produits de base; et adoption de mesures de taxation pour réduire la spéculation sur les marchés internationaux des produits de base. L'aptitude des PMA à mieux gérer la rente provenant des ressources naturelles et à éviter les effets de type «syndrome hollandais» devrait être renforcée; et ces pays devraient bénéficier d'une assistance technique et financière afin d'engager une industrialisation fondée sur l'exploitation des ressources naturelles et une diversification de leurs structures économiques.

Permettre aux PMA d'acquérir et de développer des capacités technologiques

C'est peut-être dans le domaine des capacités technologiques que l'écart entre les PMA et les pays développés est le plus important. Un programme d'action novateur et ambitieux, conçu pour permettre aux PMA d'acquérir et de développer des capacités technologiques, est nécessaire dans la mesure où les rares mesures internationales d'appui existantes sont manifestement insuffisantes.

Le régime économique mondial dans le domaine de la technologie en général, et le régime des droits de propriété intellectuelle en particulier, doivent être réformés pour devenir plus favorables au développement. Cela peut se faire en trouvant un

nouvel équilibre entre la dimension privée et la dimension publique de la connaissance, en soutenant la mise en place d'un nouveau système cohérent de transfert de technologie qui complète les initiatives nationales de renforcement des capacités, et en favorisant l'émergence d'un État développementaliste encourageant l'éducation et l'apprentissage, capable de promouvoir des activités fondées sur la connaissance.

Des mesures internationales d'appui spécifiques aux PMA dans le domaine de la technologie consisteraient notamment à créer des consortiums régionaux de partage de la technologie, une banque de licences de technologie pour les PMA et un fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour le financement de l'innovation en entreprise dans les PMA, ainsi qu'à établir des réseaux d'expatriés permettant de regrouper les compétences de ressortissants des PMA expatriés. La coopération Sud Sud pour le développement pourrait aussi jouer un rôle majeur grâce au partage de connaissances et d'expériences sur les stratégies de développement, à l'octroi de ressources financières à des conditions préférentielles pour le transfert de technologie vers les PMA, etc.

Créer une architecture appropriée pour les PMA en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements

Les changements climatiques représentent un défi considérable pour les PMA. Bien que contribuant beaucoup moins à ces changements que d'autres pays, les PMA souffrent davantage de leurs effets liés aux variations de température, aux précipitations et aux catastrophes naturelles.

Pour relever le défi des changements climatiques dans les PMA, notamment en recentrant leur économie sur des modèles de croissance plus résilients aux changements climatiques et plus durables d'un point de vue écologique, il faudra mobiliser des ressources financières importantes, et pouvoir compter sur des flux financiers durables et prévisibles pour financer les stratégies d'atténuation et d'adaptation. Les investissements et les ressources financières additionnels nécessaires pour l'adaptation dans les PMA devraient passer de 4 milliards de dollars par an à l'heure actuelle à 17 milliards de dollars en 2030. Les PMA ne pourront apporter qu'une petite partie des ressources nécessaires. Le régime économique mondial mis en place pour traiter les effets des changements climatiques devra aussi comporter une structure de gouvernance qui soit transparente et représentative.

L'un des objectifs des mesures internationales d'appui aux PMA devrait être de faire de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques un élément clef d'un cadre prévisible et équitable pour le financement de la lutte contre les changements climatiques dans les PMA. Il serait aussi important de reconstituer les ressources du Fonds pour les PMA et de réformer ce fonds, qui a constitué jusqu'à présent le principal dispositif de la Convention en faveur des PMA. Une réforme du Mécanisme pour un développement propre et un meilleur accès des PMA à celui-ci amélioreraient leurs chances de tirer parti des technologies et des sources de financement concernant les énergies renouvelables, maintenant et à l'avenir.

L'ambitieux programme d'action exposé ici se veut, parallèlement aux propositions des États membres et d'autres organisations internationales, une contribution importante au débat qui aura lieu à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA. L'association de mécanismes internationaux d'appui aux PMA et d'un nouveau cadre international d'orientation et de coopération susceptible de déboucher sur un développement plus stable, plus équitable et plus solidaire est l'une des tâches les plus urgentes auxquelles doit s'atteler aujourd'hui la communauté internationale.

